

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

621^e assemblée
Version officielle

25 octobre 2022

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Collège de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 25 octobre 2022, à compter de 18 h 30 en présentiel.

Membres présents : Mesdames Lisha Ao, Ndiello Aw Badji (à distance), Francine Bélair, Véronique Boisvert (arrivée à 18h37), Lucie Chiasson, Alexandra Claveau, Laurence Demers, Christine Dufour, Julie Lapointe, et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Jean-Claude Lecompte, Marc Rémillard et Vincent Veilleux

Membres absents : Mesdames Chantal Lachance, Suzie Vrandrick et monsieur Émile Laferrière

Invités : Madame Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Michel Maheu, Benoit Sauvé et Éric Tessier

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Francine Bélair
et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-621.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 620^e assemblée régulière
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
 - 4.1. Lettre de Mme Suzie Vrandrick – Non-renouvellement de mandat
5. Dépôt du procès-verbal de la 950^e réunion ordinaire du comité exécutif
6. Procès-verbaux de la 1^{re} réunion régulière de la commission des études
7. Modification : Politique visant à combattre les violences à caractère sexuel
8. Mandat du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'acquisition d'équipements et logiciels de réseau
9. Sanction des études AEC et DEC
10. Dépôt et adoption du bilan d'implantation du programme Arts, lettres et communication (500.AE)
11. Devis d'évaluation du CEEC

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-621 page 2

12. Avenant au bail du Centre intégré de formation à l'Hôpital Anna-Laberge (HAL)
13. Présentation du concept d'École ouverte sur son milieu
14. Nomination au poste de direction adjointe aux études
15. Élections
 - 15.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élections
 - 15.2. Élections aux fonctions de président et de vice-président
 - 15.3. Élections de membres du CA au comité exécutif
16. Points d'information
 - 16.1. du président
 - 16.1.1. Résultats du dernier sondage de satisfaction
 - 16.2. de la Direction générale
 - 16.2.1. Suivis divers
 - 16.2.2. Revue de presse
 - 16.2.3. Revue Le Phare – Édition d'octobre 2022
 - 16.3. de la Direction des études
17. Date et heure de la prochaine assemblée : assemblée extraordinaire le 14 novembre 2022, à 18 h 30, en virtuel et assemblée régulière le 29 novembre 2022, à 18 h 30
18. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Adoption du procès-verbal de la 620^e assemblée régulière

Il est proposé par M. Vincent Veilleux
et appuyé par Mme Francine Bélaïr

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 620^e ASSEMBLÉE
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Affaires découlant du procès-verbal

A-620.24 Octroi du contrat pour la construction de la phase 2 de la résidence

Le contrat pour la construction de la phase 2 de la résidence a été octroyé au soumissionnaire Construction Jacques Théorêt Inc. lors de l'assemblée du conseil d'administration du 27 septembre ajournée au 5 octobre 2022. Le permis d'excavation est attendu pour le 26 octobre 2022. Il reste quelques enjeux à régler avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les places de stationnement.

4 Correspondance

4.1 Lettre de Mme Suzie Vranderick – Non-renouvellement de mandat

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Le ministère de l'Enseignement supérieur sera avisé du non-renouvellement du mandat de Mme Vranderick. Les démarches pourront s'entreprendre, mais seulement en janvier en raison d'enjeux avec le nouveau gouvernement. Il est prévu que Mme Vranderick termine son mandat actuel à titre d'administratrice.

A-621.2

5 Dépôt du procès-verbal de la 950^e réunion ordinaire du comité exécutif

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

6 Procès-verbal de la 1^{re} réunion régulière de la commission des études

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

7 Modification : Politique visant à combattre les violences à caractère sexuel

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente les modifications proposées à la Politique visant à combattre les violences à caractère sexuel.

La Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (PL64 – Loi 25) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 21 septembre 2021. Cette loi modifie principalement la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels, mais elle modifie également la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

Plus spécifiquement, la Loi 25 modifie l'article 4 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur en ajoutant l'alinéa suivant :

« À la demande de la personne ayant déposé une plainte, l'établissement d'enseignement doit lui communiquer les renseignements relatifs aux suites qui ont été données à la plainte, soit l'imposition ou non d'une sanction ainsi que les détails et les modalités de celle-ci, le cas échéant. ».

Il est important de souligner que cette modification rend obligatoire la communication des sanctions données à la suite d'une plainte lorsque la personne plaignante le demande.

Cette nouvelle disposition de la loi est entrée en vigueur le 22 septembre 2022.

Par conséquent, la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel doit être modifiée afin de tenir compte de cette modification législative. À la suite de son adoption, la politique modifiée doit être transmise au ministère de l'Enseignement supérieur.

Le comité permanent sur les violences à caractère sexuel fut consulté quant aux modifications apportées à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel de notre Cégep lors de sa rencontre tenue le 29 septembre 2022.

En conclusion, Mme Alexandra Claveau questionne à savoir si des campagnes d'information et de sensibilisation sont prévues au sein du cégep. M. Bernard informe les membres que la Loi nous oblige à offrir des formations annuelles aux membres du personnel ainsi qu'aux membres du CA.

Considérant les amendements apportés à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-621.7

D'ADOPTER LES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (RH-19-PO-04), telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 Mandat du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'acquisition d'équipements et logiciels de réseau

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le dossier. Le CAG (Centre d'acquisition gouvernemental) gère l'activité des achats regroupés d'acquisition d'équipements et de logiciels réseau. L'ancien mandat, SAR160-2017, s'est terminé le 15 mars 2021. À compter du 1^{er} mars 2023, le CAG démarrera un nouveau mandat pour l'acquisition d'équipements et de logiciels de réseau, soit le 2022-7512-50.

En vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG), le CAG doit obtenir, de chacun des organismes publics souhaitant se joindre à cette entente, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres. En accordant un mandat au CAG, chacun des organismes publics pourra acquérir des équipements et des logiciels réseau et profiter des prix de volume garantis, et ce, conformément aux conditions de l'appel d'offres.

Depuis quelques années, le Cégep de Valleyfield profite de ces mandats pour faire l'acquisition de ce type d'équipements. Le temps passé à préparer des appels d'offres pour des fournisseurs de matériel informatique ainsi que les coûts supérieurs à une entente de volume sont quelques raisons pour lesquelles il est profitable pour le Cégep de continuer de participer à ce mandat.

Le CAG a évalué qu'il serait opportun de procéder à un appel d'offres de 5 ans (1^{er} mars 2023 au 28 février 2028), incluant deux options de renouvellement de 1 an chacune, dans le but d'intéresser les fournisseurs potentiels et d'offrir une stabilité des produits pour les établissements participants.

Au cours de la durée du mandat, nous aurons deux projets majeurs à exécuter, soit la mise à niveau de notre infrastructure filaire ainsi que celle de notre infrastructure sans-fil. La principale raison est que ces équipements arriveront en fin de vie utile, notamment parce qu'ils ne seront plus supportés par le fabricant. Les règles de sécurité nous obligent à avoir des équipements supportés par le fabricant, entre autres pour les mises à jour de sécurité. Voici le détail de ces deux projets majeurs :

Mise à niveau de l'équipement filaire (réalisation : été 2024)	
2 commutateurs principaux	47 050 \$
6 commutateurs « top-of-rack »	25 080 \$
63 commutateurs de base	250 110 \$
Configuration/installation	18 250 \$
36 connecteurs SR 850mm	30 420 \$
2 connecteurs LR 1310	6 806 \$
6 SFP 3m	594 \$
2 SFP 5m	294 \$

Total : 378 604 \$

Mise à niveau de l'équipement sans-fil (réalisation : été 2025)	
206 bornes intérieures 2x2	139 050 \$
41 bornes intérieures 3x3	36 080 \$
2 bornes extérieures omnidirectionnelles	3 990 \$
1 borne extérieure directionnelle	1 995 \$
Configuration/installation	18 250 \$

Total : 199 365\$

L'évaluation des coûts totaux de ce mandat est donc de 577 969 \$.

En conclusion de la présentation, M. Jean-Claude Lecompte demande si ces investissements s'inscrivent dans un plan global. M. Sauvé précise qu'un Plan directeur des ressources informationnelles a été présenté aux membres du CA pour information et que ces projets étaient prévus.

Considérant que la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux organismes publics de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au CAG avant la réalisation de l'appel d'offres;

Considérant que le CAG a l'intention de conclure un contrat à commandes attribué selon le plus bas prix, jusqu'à 17 % de révision de prix à la hausse ou à la baisse;

Considérant que ces projets seront financés à l'aide du PAN (Plan d'action numérique) via l'annexe 35 (infrastructures de télécommunication) ainsi que de l'enveloppe MAOB;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Christine Dufour

A-621.8

D'AUTORISER LA PARTICIPATION DU CÉGEP DE Valleyfield au CAG pour l'appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements et de logiciels réseau pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2028 pour une somme maximale de 577 969 \$;

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, à signer le mandat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 25 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- trois étudiants à l'automne 2021;
- dix-neuf étudiants à l'été 2022;
- trois étudiants à l'automne 2022;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants. Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-621.9

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales
« DEC », aux 25 étudiants finissants dont les noms figurent
dans le lot suivant : VL2022101401

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI QU'À
la Direction des affaires corporatives, du développement
institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 Dépôt et adoption du bilan d'implantation du programme Arts, lettres et communication (500.AE)

Mme Francine Bélair, directrice des études invite M. Michel Maheu, coordonnateur du programme Arts, lettres et communication à faire la présentation du bilan d'implantation du programme. Une vidéo est présentée aux membres.

Le programme Arts et lettres a fait l'objet d'une révision ministérielle et le ministre de l'Éducation a approuvé le nouveau programme d'études préuniversitaires l'option Multidisciplinaire, Arts, Cinéma, Littérature, Médias ou Théâtre (500.AE) le 4 juillet 2013, pour une application facultative à l'automne 2014 et obligatoire à l'automne 2015.

À la suite de son implantation en 2015, une révision a été demandée par la Direction des études en 2017, considérant les difficultés de recrutement dans les 3 profils de sortie proposés. La nouvelle grille devait répondre à certaines conditions, dont celle de n'offrir qu'un seul profil de sortie. Bien que le programme ait conservé son aspect multidisciplinaire, la discipline cinéma, qui historiquement attirait le plus grand nombre d'étudiants, a été retenue comme discipline principale. Applicable depuis l'automne 2018, le programme a pour nom : Arts, lettres et communication, option multidisciplinaire : cinéma, culture et création.

Selon l'article 5.2 de notre Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP), au terme d'un cycle complet d'application d'un programme nouvellement implanté et en tenant compte de l'avancement des travaux d'implantation, le Cégep procède à une évaluation qui permettra non seulement de porter un jugement sur la qualité du programme, mais surtout d'assurer son développement optimal dans les années à venir. En lien avec cet article de notre politique, un comité a été mis en place afin de procéder au bilan d'implantation du programme Arts, lettres et

communication version 2018. Le bilan présenté ne concerne que la deuxième mouture du programme (2018-2021).

Le plan d'action comporte 7 recommandations. Elles sont notamment d'ordre pédagogique, mais aussi tiennent compte de certains considérants sur le plan de l'organisation des ressources humaines et de la gestion des espaces. Certaines des recommandations se retrouvent dans le plan de travail du programme pour l'année 2022-2023 (recommandations 2, 3, 6 et 7).

En conclusion, certaines questions sont posées par les membres, notamment sur les suites à donner à ce bilan d'implantation. Mme Bélair souligne que la Direction des études est déjà en analyse de certaines demandes, avec les autres directions impliquées.

Considérant la recommandation favorable du comité de programme;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-621.10

D'ADOPTER LE BILAN D'IMPLANTATION DU
programme Arts, lettres et communication (500.AE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 Dépôt et adoption du Devis amendé d'autoévaluation du système d'assurance qualité SAQC2 (CEEC)

Le Cégep de Valleyfield reprend la deuxième autoévaluation de son système d'assurance qualité dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation de l'efficacité des collèges québécois lancé en 2019 par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

La CEEC est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux établissements d'enseignement collégial. Elle évalue la capacité des systèmes mis en place et la gestion qui en est faite à garantir la qualité dans les différentes dimensions de la mission des collèges. Le législateur a confié à la CEEC des pouvoirs de vérification et de recommandations concernant la qualité de l'enseignement collégial.

Le devis d'autoévaluation du système d'assurance qualité est la première étape de la démarche d'autoévaluation. Le devis présente le contexte dans lequel se situe l'enquête et les paramètres méthodologiques qui la guideront. Ultérieurement, le document sera joint au rapport d'autoévaluation qui découlera des travaux.

À la suite d'un report de l'opération autorisé par la CEEC, le devis d'autoévaluation doit être amendé. La période d'observation analysée est désormais de l'hiver 2017 à l'hiver 2022 (au lieu de l'automne 2017 à l'hiver 2021) inclusivement. La cueillette de données démarrée en automne 2021 se terminera au printemps 2023. Il est prévu que le Cégep dépose son rapport d'autoévaluation le 24 novembre 2023 (au lieu du 25 novembre 2022) pour accueillir la visite d'audit au cours du trimestre d'hiver 2024 (au lieu de l'hiver 2023). Le devis amendé modifie également la composition des

comités de travail en fonction des changements de représentation au sein des directions et des comités issus de la commission des études, et le calendrier de réalisation des travaux en fonction des nouvelles échéances.

Le devis a initialement été approuvé par le comité d'autoévaluation du système d'assurance qualité qui s'est réuni le 5 octobre 2021, puis adopté en commission des études le 20 octobre et en conseil d'administration le 26 octobre de la même année. Le devis amendé a été adopté en commission des études le 12 octobre 2022. Il est maintenant soumis pour adoption au conseil d'administration.

Considérant l'avis favorable du comité d'autoévaluation du système d'assurance qualité;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Lisha Ao
et appuyé par Mme Laurence Demers

A-621.11

**D'ADOPTER LE DEVIS D'AUTOÉVALUATION AMENDÉ
du système d'assurance qualité SAQC2 (CEEC).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 Avenant au bail du Centre intégré de formation à l'Hôpital Anna-Laberge (HAL)

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, étant absent, M. Marc Rémillard, directeur général, présente le sujet.

M. Jean-Claude Lecompte s'est retiré des discussions considérant ses liens avec le CISSS de la Montérégie-Ouest, à titre de membre du conseil d'administration.

Depuis janvier 2013, le Cégep de Valleyfield offre le programme de Soins infirmiers dans les locaux de l'Hôpital Anna-Laberge (HAL).

Le bail du Cégep avec l'Hôpital Anna-Laberge et le financement du ministère sont arrivés à échéance le 30 juin dernier. Des discussions entourant des améliorations locatives à effectuer à l'été 2022, des modifications faites aux surfaces louées et des délais de traitement expliquent le retard dans le renouvellement du bail.

Le Cégep souhaite continuer à offrir de façon continue la formation en soins infirmiers au Centre intégré de formation en santé à Châteauguay. Cette offre de formation est complémentaire à celles offertes au campus principal et au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion.

Le CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSSMO) a déposé une offre de renouvellement pour les cinq prochaines années comportant une hausse de 7,3 % passant de 132,21 \$/m² à 141,86 \$/m². La surface louée à l'usage exclusif du Cégep passera quant à elle de 388,2 m² à 304,3 m², car le coin repas de 83,9 m² est, dans les faits, partagé avec les autres maisons d'enseignement et les employés du CISSSMO. Ainsi, le loyer annuel passera à 43 168 \$ alors qu'il était de 48 820,56 \$ pour les cinq dernières années.

Une demande a été faite auprès du MES pour le financement du loyer et devrait être entérinée par le ou la ministre de l'Enseignement supérieur.

Considérant que le Cégep de Valleyfield offre le programme Soins infirmiers dans les locaux de l'Hôpital Anna-Laberge depuis 2013;

Considérant la volonté du Cégep et du CISSSMO de continuer leur partenariat;

Considérant que l'expérience est fort positive tant pour les étudiants, pour les enseignantes que pour l'Hôpital Anna-Laberge;

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
et appuyé par Mme Christine Dufour

A-621.12

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER
l'avenant #2 au bail pour la location des locaux du Centre
intégré de formation à l'Hôpital Anna-Laberge pour la
somme annuelle de 43 168 \$ pour la période du
1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 Présentation du concept d'École ouverte sur son milieu

M. Éric Tessier, directeur des affaires étudiantes, présente un PowerPoint dans lequel le projet École ouverte sur son milieu (EOM) est détaillé. EOM est offert à deux niveaux, le premier, aux élèves de 3^e secondaire, et le deuxième, aux élèves des écoles primaires. Cette initiative permet de créer des contacts privilégiés avec les jeunes du territoire et de les aider à guider leurs choix futurs.

14 Nomination au poste de direction adjointe aux études

Le 14 juillet 2022, Madame Cynthia Richemond, adjointe à la direction des études, informait la Direction générale qu'elle quittait son poste à compter du 22 août 2022.

Conformément à la *Politique de gestion du personnel d'encadrement*, le Collège a mis sur pied un comité de sélection afin de pourvoir le poste d'adjoint à la direction des études – Organisation scolaire et programmes. Le comité était formé des membres suivants :

- Marc Rémillard, directeur général;
- Francine Bélair, directrice des études;
- Francis Bernard, directeur des ressources humaines;
- Étienne Leduc, adjoint à la direction des études et représentant désigné du comité local des cadres;
- Suzie Vranderick, représentante membre du conseil d'administration.

Le comité de sélection s'est également adjoint la présence de M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, à titre d'observateur. M. Legoux a occupé la fonction d'adjoint à la direction des études – Organisation scolaire de 2008 à 2019.

L'appel de candidatures s'est tenu du 8 au 29 septembre 2022 inclusivement. Le comité de sélection a réalisé les entrevues le 18 octobre dernier. Le comité de sélection a retenu la candidature de M. Martin Nantel-Valiquette. Détenteur d'un

baccalauréat ainsi que d'une maîtrise en physique de l'Université de Montréal, M. Nantel-Valiquette œuvre présentement au sein de notre institution à titre d'enseignant en physique depuis 2007. Il fut également coordonnateur de département de 2012 à 2019.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de M. Nantel-Valiquette pour occuper le poste à temps complet d'adjoint à la direction des études – Organisation scolaire et programmes au Cégep de Valleyfield. La date d'entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

En conclusion, plusieurs membres saluent cette nomination et félicitent M. Nantel-Valiquette.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-621.14

DE NOMMER M. NANTEL-VALIQUETTE AU POSTE d'adjoint à la direction des études – Organisation scolaire et programmes, le tout conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* ainsi qu'à la *Politique de gestion du personnel d'encadrement*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 Élections

15.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élections

Considérant que cette tâche est habituellement sous la responsabilité de la secrétaire de l'assemblée;

Il est proposé par M. Marc Rémillard
et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-621.15.1

QUE MADAME GENEVIÈVE BOILEAU AGISSE COMME présidente et secrétaire d'élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Élections aux fonctions de président et de vice-président

Le Règlement No 1 portant sur la régie interne du Collège stipule qu'aux charges de président et de vice-président sont éligibles les membres qui ne font pas partie du personnel du Collège et qui ne sont pas étudiants

Élection à la présidence

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la présidence du conseil.

La candidature de : M. Éric Besner

Est proposée par : M. Marc Rémillard
Et appuyée par : Mme Christine Dufour

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. Besner s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare M. Éric Besner nommé à la présidence du conseil d'administration.

Élection à la vice-présidence

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la vice-présidence du conseil.

La candidature de : M. Jean-François Bolduc

Est proposée par : M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyée par : Mme Lisha Ao

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. Bolduc s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt.

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élection déclare M. Jean-François Bolduc nommé à la vice-présidence du conseil d'administration.

15.3 Élections de membres du CA au comité exécutif

La présidente d'élection rappelle que le directeur général, la directrice des études et le président siègent d'office au comité exécutif. La présidente d'élections rappelle aux membres que l'assemblée du conseil d'administration doit élire deux de ses membres au comité exécutif, dont au moins un ne fait pas partie du personnel ou n'est pas étudiant.

Élection du premier membre au comité exécutif

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature pour le 1er siège de membre du comité exécutif réservé à un membre externe.

La candidature de : M. Jean-François Bolduc

Est proposée par : Mme Lucie Chiasson
Et appuyée par : Mme Francine Bélair

Considérant qu'il n'y aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. Bolduc s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare par la suite la personne nommée à la charge de membre du comité exécutif.

Élection du deuxième membre au comité exécutif

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la charge du second membre du comité exécutif qui peut être occupé par tout membre, de l'interne ou de l'externe.

La candidature de : Mme Julie Lapointe

Est proposée par : M. Jean-François Bolduc

Et appuyée par : M. Jean-Claude Lecompte

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à Mme Lapointe si elle a de l'intérêt pour le poste. Elle confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare par la suite Mme Lapointe nommée à la charge de membre du comité exécutif.

Des félicitations sont adressées aux membres élus.

La présidente d'élections remet la présidence d'assemblée à monsieur Éric Besner. En conclusion, M. Besner remercie les membres pour leur confiance renouvelée à son égard et félicite les nouveaux élus. Il remercie également Mme Ao pour son implication au sein du comité exécutif.

16 Points d'informations...

16.1 du Président

M. Éric Besner remercie à nouveau les membres pour son élection et se dit très fier de pouvoir poursuivre son mandat. Il salue le dynamisme des équipes du Cégep et les nombreuses réussites des dernières années. De plus, il informe les membres de sa participation à la conférence de presse organisée par le Cégep le 12 octobre dernier, dans le but d'annoncer le projet d'agrandissement du campus principal, un investissement global estimé à plus de 16 M\$. Ce projet permettra, notamment, de relocaliser les locaux de Techniques de génie mécanique, actuellement situés au sous-sol. Ensuite, M. Besner partage également ses bons mots à l'égard de la présentation effectuée par le directeur général, M. Marc Rémillard, aux membres du Club Rotary, où il a été invité à participer. L'audience était très attentive aux propos partagés par le directeur général. Finalement, il rappelle que le souper de Noël des membres du CA se tiendra le 19 janvier, à 18 h au restaurant Lanni à Vaudreuil-Dorion. Les anciens membres de la dernière année seront aussi invités. La convocation officielle sera acheminée prochainement.

16.1.1 Résultats du dernier sondage de satisfaction

Les résultats du dernier sondage de satisfaction sont déposés aux membres. M. Besner précise qu'il n'y aura pas d'envoi de sondage pour les prochaines séances, mais qu'il demeure disponible pour recevoir toute suggestion de la part des membres pour améliorer les assemblées.

16.2 de la Direction générale

16.2.1 Suivis divers

M. Rémillard informe les membres de la tenue des traditionnelles portes ouvertes du Cégep, qui avaient lieu les 19 et 20 octobre au campus principal et celles à venir dans les centres d'études. La reprise de la journée sur l'éducation du 20 octobre a été un grand succès permettant de joindre plus de 1200 élèves des écoles secondaires, une première. Les enjeux d'accès au transport ont toutefois empêché une école de se joindre à l'événement. Plusieurs écoles sont aux prises avec une problématique de transport; pour l'an prochain, on étudiera la possibilité d'organiser une offre afin de leur faciliter les déplacements vers le cégep.

16.2.2 Revue de presse

Les membres sont invités à consulter la dernière revue de presse du Cégep de Valleyfield.

16.2.3 Revue Le Phare – Édition d'octobre 2022

Les membres sont invités à consulter la dernière revue Le Phare transmise par le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Valleyfield.

16.3 de la Direction des études

Mme Bélair informe les membres de la reprise de certains séjours nationaux et internationaux par les programmes d'études, tant pour les étudiant(e)s que les enseignant(e)s. Des projets de mobilité ont aussi été retenus, à la suite de l'appel lancé par la Fédération des cégeps.

17 Date et heure de la prochaine assemblée :

Une assemblée extraordinaire aura lieu en virtuel le 14 novembre 2022 à 18 h 30 au sujet des états financiers et la prochaine assemblée régulière aura lieu le 29 novembre 2022 à 18 h 30 en présentiel, incluant un atelier sur le plan stratégique.

Avant de clôturer l'assemblée, en lien avec la formation offerte aux membres du CA à l'automne dernier par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques intitulée « Pour une gouvernance créatrice de valeurs », M. Jean-Claude Lecompte suggère que le conseil d'administration puisse se pencher à nouveau sur la création de comités statutaires découlant du CA. M. Besner suggère que cela soit analysé par le comité gouvernance et éthique créé en juin 2021.

18 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Lucie Chiasson

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-621.18

A-621 page 14

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
d'administration à 20 h 02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Éric Besner
Président de l'assemblée

Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA621